

Communication de Pierre Pflimlin concernant l'initiative d'une organisation européenne des principaux marchés agricoles (15 juin 1950)

Légende: Le 15 juin 1950, Pierre Pflimlin, ministre français de l'Agriculture, demande à l'ensemble du gouvernement français de prendre l'initiative de proposer à ses partenaires d'Europe occidentale la création d'une organisation européenne des principaux marchés agricoles.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Pierre Uri, PU. PU 38.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communication_de_pierre_pflimlin_concernant_l_initiative_d_une_organisation_europeenne_des_principaux_marches_agricoles_15_juin_1950-fr-512ce487-6c35-4668-a847-2e0d9a3e8a9a.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Communication du Ministère de l'Agriculture tendant à inviter le gouvernement à prendre l'initiative d'une organisation européenne des principaux marchés agricoles (15 juin 1950)

La présente communication a pour but de proposer au Gouvernement de prendre l'initiative d'une organisation européenne des marchés agricoles.

De même que la résistance opposée par les diverses industries nationales à une libération générale des échanges de produits industriels a incité la FRANCE à tenter un essai d'intégration des deux grands produits-clé de l'industrie européenne, de même les résistances opposées par les agriculteurs des diverses nations de l'O.E.C.E. à une libération générale et mal différenciée des produits agricoles amène aujourd'hui la FRANCE à proposer à ces nations une organisation commune de leurs marchés agricoles. Le but à atteindre est facile à préciser :

mettre en oeuvre des méthodes efficaces d'intégration économique afin de rendre viable dans l'avenir l'économie de l'Europe Occidentale.

1. Les travaux de l'O.E.C.E. ont mis en lumière le rôle essentiel que devait jouer l'agriculture dans le relèvement économique de l'EUROPE. Dans un rapport établi à l'automne 1949, l'O.E.C.E. constatait qu'en 1952, c'est-à-dire à l'expiration du plan Marshall, le déficit alimentaire de l'Europe Occidentale exigerait, compte tenu de l'accroissement de la population, des importations pour une valeur d'environ 5 milliards de dollars (dont 2,5 payables en dollars) - ce qui implique que si l'augmentation de la production européenne ne parvient pas à réduire sensiblement ce déficit, l'Europe Occidentale - privée d'aide extérieure exceptionnelle serait acculée à un abaissement de son niveau de vie alimentaire - pourtant déjà insuffisant dans certains pays et dans certaines classes sociales. Il en résulterait une hausse des prix agricoles qui en amorçant le cycle inflationniste se répercuterait sur l'ensemble de l'économie.

Or, c'est au moment même où l'O.E.C.E. concluait à la nécessité d'accentuer l'effort de production agricole des pays participants que se manifestaient sur certains marchés des phénomènes de mévente. Bien que partiels et momentanés, ces premiers symptômes de crise agricole n'ont pas moins eu de graves répercussions dans l'esprit des agriculteurs. Les souvenirs des années 30 réveillés par les constatations du présent ont suscité à l'égard de l'effort d'expansion ce qu'un rapport de l'O.E.C.E. appelle une "méfiance paralysante". Ainsi, alors que l'expansion de la production agricole apparaît aux Gouvernements et aux économistes comme une nécessité vitale pour l'économie européenne, les agriculteurs sont tentés d'y voir une menace de ruine et songent à assurer leur avenir en retournant au malthusianisme.

Cette contradiction souligne cette donnée fondamentale qu'il ne peut y avoir d'expansion agricole que dans la sécurité des prix et des débouchés. La confiance des agriculteurs est la condition première de toute politique de développement de la production. Or, l'expérience prouve que cette sécurité ne peut être organisée de façon durable - sans encourir de graves risques économiques et financiers - dans le cadre d'un marché national limité. Seule, la constitution d'un grand marché, en abolissant les entraves artificielles au commerce, en orientant la production et les échanges selon les besoins, augmente les chances d'équilibre entre production et consommation et amortit plus aisément les oscillations de prix imputables aux à-coups de la production. C'est dire que la régularisation des marchés agricoles est plus facile à réaliser dans le cadre d'un marché élargi que dans celui d'un marché étroit et relativement fermé. C'est de cette régularisation des marchés, impliquant à la fois une relative stabilité des prix et une relative permanence des débouchés, que dépend en premier lieu l'effort de production nécessaire pour atténuer sensiblement le déficit alimentaire de l'EUROPE.

Un tel objectif intéresse directement les consommateurs puisqu'il s'agit de maintenir, d'abord, d'accroître ensuite, leur niveau de vie alimentaire et de les protéger contre les fluctuations excessives de prix, qu'elles procèdent de la pénurie ou de la spéculation favorisée par l'inorganisation et la division des marchés.

2. Aussi bien l'idée d'un marché européen unique n'est pas nouvelle. C'est le but vers lequel l'O.E.C.E. tend depuis 18 mois par la libération des échanges. Mais précisément les méthodes jusqu'ici envisagées ou

employées sont restées en fait inefficaces. A persévérer dans cette voie, on courrait même le risque d'aboutir à un résultat opposé à celui que l'on cherche. La crainte de voir brusquement libérée par le jeu de coefficients purement théoriques telle ou telle de leurs productions essentielles, la menace que du fait des disparités de prix de revient cette libération trop hâtive ferait peser sur ces productions, le désir d'éviter les conséquences graves qui pourraient découler des troubles ainsi créés dans de vastes secteurs de leurs économies, ont amené les diverses nations productrices de denrées agricoles à se raidir dans des attitudes de défensive.

Au contraire, si l'on applique ici le principe qui fait l'originalité et la valeur du projet sur le charbon et l'acier - gestion commune d'une ressource commune - les problèmes de concurrence et de protection laissent la place à des problèmes d'adaptation et d'harmonisation. Au lieu d'être traités par chaque pays séparément et dans un esprit d'égoïsme national, ils peuvent et doivent être traités en commun dans un esprit de coopération mutuelle.

Une intégration économique progressive conçue dans cet esprit implique donc :

- l'étude des problèmes spécifiques posés par la réalisation de l'union pour tel ou tel groupe de produits,
- l'institution d'une autorité commune chargée de régler les étapes de l'union, de prendre les mesures d'adaptation des économies à fusionner, de régulariser le marché, etc...

3. Il n'est pas possible, dans le cadre de cette note, d'exposer les divers aspects des problèmes posés par une organisation européenne des marchés agricoles et les solutions qui pourraient y être apportées. Il serait d'ailleurs vain de définir, à priori, comment fonctionneraient dans le détail, les institutions à créer.

Dès maintenant apparaît indispensable et urgente :

- la création d'un marché commun étendu progressivement aux principaux produits ou groupes de produits suivant les orientations données par des Comités techniques européens.

Le rôle de ces Comités serait :

- d'assurer l'écoulement régulier et la stabilité des cours, éventuellement en procédant à des opérations de stockage et de report,
- de régler les importations et les exportations pour l'ensemble des pays participants.

En règle générale, les importations ne devraient être décidées que pour couvrir un déficit global de l'union. Les exportations ne seraient justifiées que lorsque les besoins de consommation de l'union seraient satisfaits.

- de coordonner, compte tenu des besoins et des débouchés les plans de production de chacun des pays.

Une telle organisation irait évidemment à l'encontre de son but si elle devait avoir pour effet, dans certains cas, de soutenir artificiellement une production anti-économique en garantissant son prix et en assurant ses débouchés. Elle devrait au contraire poursuivre une politique d'abaissement des prix de revient que l'augmentation de la production et la sécurité donnée aux producteurs doivent largement faciliter.

A titre transitoire l'institution devrait s'attacher à réaliser les conditions optima pour la création d'un marché unique,

- en éliminant les disparités artificielles de prix attachées à la division des marchés,
- en prévoyant, le cas échéant, des fonds d'investissement ou de reconversion destinés à assurer sans heurt les harmonisations ou les changements souhaitables,

- en instituant des péréquations pour réaliser l'unité de prix avant que soient réunies les conditions d'une unité réelle, etc...

4. Ces deux principes fondamentaux (marché commun-autorité commune) étant admis, il appartiendrait à un Comité interministériel de préparer dans le cadre d'instructions générales données par le Gouvernement, des propositions concrètes.

A priori et sous réserve d'un examen approfondi, il semble que l'effort d'organisation devrait porter en premier lieu sur le blé pour lequel la mise au point paraît techniquement plus facile, puis sur la viande et sur les produits laitiers.

Dès à présent le Gouvernement devrait publier une déclaration qui serait notifiée aux différents pays de l'O.E.C.E. manifestant son intention de promouvoir une organisation européenne des principaux marchés agricoles et de convoquer à cet effet une conférence où seraient invités les pays de l'O.E.C.E. désireux de participer à cette organisation. Dès que le Gouvernement aurait approuvé les premiers projets mis au point par le Comité d'experts, des négociations pourraient commencer en vue de leur réalisation. Il est prématuré de déterminer à priori quels pays devraient participer à l'organisation envisagée. Toutefois, il paraît évident que, même limitée à quelques produits, une organisation des marchés agricoles, instituée dans la perspective de l'unification économique de l'Europe, doit être ouverte et rester ouverte - sans exclusive - à tous les pays qui ont les mêmes objectifs de coopération européenne, c'est-à-dire pratiquement à tous les pays de l'O.E.C.E.

Cependant, pour tel ou tel produit, des contacts plus immédiats et plus étroits pourraient être pris entre les nations les plus directement intéressées.

C'est ainsi que devant la menace de surproduction accablante qui pèse sur la viticulture méditerranéenne, il paraît particulièrement urgent de provoquer des contacts entre nations grandes productrices de vin, afin d'aboutir à l'adoption d'un statut viticole commun et à l'élaboration d'accords en vue du report et de l'exportation des surplus.

5. Il n'est pas douteux que ces principes et ces méthodes peuvent seuls permettre d'apporter une solution véritablement constructive aux difficultés dans lesquelles s'enlise depuis deux ans l'O.E.C.E.

Conçue dans cet esprit, l'organisation européenne des principaux marchés agricoles dont la France devrait prendre l'initiative ferait réaliser des progrès substantiels à l'intégration économique de l'Europe.

Si l'on n'adoptait pas cette méthode, rien ne pourrait rompre le cercle des protectionnismes nationaux industriels ou agricoles réveillés et exacerbés par les premières tentatives de libération des échanges. Les préoccupations agricoles des états resteraient un obstacle à l'intégration économique de l'Europe au lieu d'en constituer le stimulant. Au contraire, une organisation européenne qui reconnaîtrait le caractère spécifique de l'économie agricole et serait dotée d'institutions appropriées pourrait faire disparaître les difficultés qui sont à la source des concurrences stériles que se livrent les agricultures nationales et des protections anti-économiques derrière lesquelles elles cherchent à s'abriter. Elle détruirait ce paradoxe d'une Europe où les déficits alimentaires voisinent d'une frontière à l'autre avec des excédents agricoles. L'organisation envisagée n'aurait-elle pour effet que de fournir à ceux-ci les débouchés qu'offrent ceux-là et ainsi de stimuler la production agricole en améliorant le niveau de vie des populations de l'Europe, elle aurait déjà rempli son but essentiel, dans l'intérêt de l'Europe et de la Paix.

Il est opportun que le Gouvernement mette à profit sans tarder le mouvement d'opinion favorable que le projet sur le charbon et l'acier a créé en Europe et dans l'opinion française pour prendre cette nouvelle initiative dont le succès intéresse à la fois le destin de l'Agriculture française et celui de l'unification économique de l'Europe.